

Vers des conditions d'admission améliorées pour 2010-2011 à l'École nationale de police du Québec

NICOLET, le 7 avril 2009 – L'École nationale de police du Québec forme annuellement 648 aspirants policiers. Près de 1000 candidats déposent une demande d'admission au Registrariat de l'École pour l'obtention de l'une de ces 648 places. On estime qu'un faible pourcentage des aspirants policiers diplômés ne répond pas aux exigences des corps de police, entre autres sur le plan des attitudes et du savoir-être.

Bien que l'École ait entièrement confiance dans le système de formation des futurs policiers québécois ainsi que dans la compétence de ses diplômés, elle est préoccupée par l'importance de sélectionner les meilleurs candidats. Cette préoccupation sur le profil des aspirants policiers coïncide avec un phénomène nouveau à l'École, celui de devoir refuser des candidats au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Le nombre de demandes d'admission est en nette progression, soit près de 1000 candidats pour l'obtention des 648 places annuellement.

Afin d'admettre les candidats ayant le meilleur potentiel de recrutement auprès des corps de police, l'École a entamé une vaste consultation en juin 2007 lors du Forum sur le profil des aspirants policiers. Cet exercice de concertation a permis de dégager des pistes d'action en vue d'améliorer le système actuel dans le respect des compétences de chacun des intervenants.

L'École a par la suite documenté la question et a élaboré un plan d'action pour la mise en place de nouvelles conditions d'admission pour 2010-2011. Ce plan d'action s'articule autour de quatre (4) objectifs principaux :

1. Effectuer un état de situation afin d'établir les caractéristiques requises à l'exercice de la fonction policière en vue de la révision des conditions d'admission au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Une consultation a été faite auprès des organisations policières afin de recenser les facteurs jugés incompatibles à la fonction policière. Répartis dans trois (3) catégories, les facteurs suivants seront évalués :

Catégorie	Facteurs
Intrapersonnelle	Relatifs à l'adaptation et à la gestion du stress Relatifs au sens des responsabilités, au respect des règles, des lois et des règlements
Interpersonnelle	Relatifs aux interactions avec les citoyens Relatifs à l'intégration à l'organisation
Cognitive	Relatifs à la prise de décision et au jugement professionnel

2. Évaluer le processus d'admission actuel du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

... 2

3. Adapter les outils d'évaluation choisis pour leur utilisation dans le processus d'admission au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie ou concevoir ceux-ci s'il y a lieu.

Cote R-ENPQ (moyenne académique collégiale pour le classement des étudiants) :

- Valider la corrélation entre la cote R-ENPQ et la réussite du stage.
- Revoir le calcul de la cote R-ENPQ afin qu'elle soit mieux adaptée aux exigences de l'École.

Test d'aptitude physique :

- Revoir les exigences du Test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) afin de s'assurer de la validité de cet instrument dans la prédiction de la réussite du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie et de la réussite en emploi.

Certains outils sont présentement à l'étude pour évaluer leur faisabilité :

- Test de jugement situationnel
- Mini entrevues multiples (MEM)
- Données biographiques
- Test d'intégrité
- Tests psychométriques (caractéristiques spécifiques)
- Tests de personnalité

4. Évaluer le savoir-être des futurs policiers, de leur entrée au programme de techniques policières dans les institutions d'enseignement collégial jusqu'à la fin du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

L'École devrait procéder à une révision complète de ses conditions d'admission reliées au profil des candidats pour l'année scolaire 2010-2011. Par ailleurs, pour l'année 2009-2010, certaines modifications touchant d'autres aspects pourraient être apportées, notamment le calcul de la cote R-ENPQ, l'évaluation du Test d'aptitude physique ainsi que l'ajout d'un test de natation. Ces modifications feront l'objet de consultations préalables auprès des partenaires du continuum de formation policière et seront présentées devant les instances officielles de l'École pour approbation finale.

De nombreux pays s'inspirent des façons de faire de l'École nationale de police du Québec. Le continuum de formation policière québécois fait l'envie de plusieurs : au terme de sa formation, l'aspirant policier se voit reconnaître 14 années de scolarité, en plus du diplôme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École. La diversité des institutions impliquées fait la force du continuum et leur vitalité lui permet de faire évoluer la formation policière et de l'adapter aux besoins des corps de police et aux changements de notre société.

Source

Pierre Saint-Antoine
Directeur des affaires institutionnelles
et des communications
psta@enpq.qc.ca
819 293-8631, poste 6247

Andrée Doré
Conseillère en communications
adore@enpq.qc.ca
819 293-8631, poste 6228